

L'an deux mil seize, le vingt-cinq du mois de janvier à 19 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, FREITAS Manuel, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, PELISSIER Alain, ANGLARET Pascal, MALLET Philippe, FREITAS Manuel, PEGAS Paulo, PASTRE Annie et BARROT Jean-François

Absente excusée : Mme COUVE Christine

Mme Annie PASTRE a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

CARTE COMMUNALE – DEVIS EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'un nouveau devis a été demandé à la société CLERMONT DÔMES pour l'évaluation environnementale de la carte communale de Solignat car les devis précédents paraissaient très élevés.

Le devis de CLERMONT DÔMES s'élève à 1 800.00 €

Le Conseil Municipal décide de confier l'évaluation environnementale à CLERMONT DÔMES pour un montant de 1 800.00 €, cette décision annule et remplace le choix pris par la délibération du 30 octobre 2015.

NON VALEURS 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT SOLIGNAT

Monsieur le Maire fait part de la liste de non valeurs 2015 envoyée par la Trésorerie pour le Budget 2015 qui s'élève à 363.83 €.

Après énumération des noms et sommes concernées le Conseil décide de passer les créances en non valeur au compte 654-1 « Pertes sur créances irrécouvrables-créances en non valeur ».

ENGAGEMENT SUR INVESTISSEMENT – FACTURE PANNEAUX

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil que nous avons reçu la facture des panneaux de signalisation de l'entreprise « STOP AFFAIRES CHALLENGER » d'un montant de 2289.60 € TTC.

Le montant des Reste à Réaliser n'étant pas assez élevé pour payer cette facture il est donc nécessaire de prendre une délibération pour un ENGAGEMENT SUR INVESTISSEMENT sur le BUDGET PRIMITIF 2016 d'un montant de la facture concernée soit 2 289.60 €. Le Conseil valide cette décision.

ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil que la débroussailleuse ne fonctionne plus. Un devis a été demandé chez REYT VERTS LOISIRS.

Celui-ci d'élève à 770.00 € TTC.

Il est donc décidé d'acheter cette débroussailleuse.

INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil de la circulaire envoyée par la Préfecture concernant les indemnités du Maire pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Après lecture, il est donc décidé de maintenir les indemnités du Maire à 14.5 % de l'indice 1015.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 20 h 45